VIRAX S.A.

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1

N° FDS 022 c/ F

CARTOUCHE GAZ

Révision : 30/09/2008
Date de rédaction : 30/09/2008

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit : **CARTOUCHE AEROSOL GAZ POUR CHALUMEAU**

N° de code Virax : 521516 et autres conditionnements

Identification du fabricant / distributeur

Virax SA
39 quai de la Marne
BP 197
51206 Epernay cedex
France
Tel : + 33 (0)3 26 59 56 56
Fax : + 33 (0)3 26 59 56 60

Service à contacter : Service EHS
Tel : 03.26.59.56.58

N° appel d'urgence : INRS
Tel : 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	N° CAS/n° EINECS/Index CE	Symbole(s)	Phrase(s) R
Butane	> 50 %	106-97-8/203-448-7/601-004-00-0	F+	12
Propane	20 à 50 %	74-98-6/200-827-9/601-003-00-5	F+	12
Hexane mélange d'isomères (contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	< 5 %	-----/-----/601-007-00-7	F Xn N	11-38-51/53-65-67
Ethanethiol	< 0.5 %	75-08-1/200-837-3/016-022-00-9	F Xn	11-20-50/53

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Extrêmement inflammable. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Mode d'exposition dominant : Inhalation.

Symptômes liés à l'utilisation

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Essoufflement. Maux de tête.
- Contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
- Contact avec les yeux : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rougeur. Douleur.
- Ingestion : L'ingestion de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers soins.

- Inhalation : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Mettre la victime au repos. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau

avec de l'eau savonneuse.

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Ingestion : Ingestion peu probable. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction.

- Adéquats : Poudre. Dioxyde de carbone. Mousse. Brouillard d'eau.
- Contre indiqué : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Risques particuliers : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. L'exposition à la chaleur ou la contamination par certaines impuretés peut provoquer une décomposition produisant des gaz très volatils, d'où un risque de surpression pouvant provoquer une violente rupture de conteneurs fermés.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Mesures après fuite/épandage : Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Diluer les résidus et rincer. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejets adéquats. Les mélanges de déchets contenant du butane/propane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer

Stockage : Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 50° C Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ne pas fumer.

Stockage – à l'abri de : Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Etincelles Flamme nue.

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour des animaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle.

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- Protection de la peau : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

- Protection des yeux	:	Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
Hygiène industrielle	:	Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Contrôle de l'exposition	:	VME (butane) = 800 ppm – 1900 mg/m3
	:	VME (isohexane) = 500 ppm – 1800 mg/m3

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Liquide
Couleur	:	Incolore
Odeur	:	Hydrocarbure
T° d'ébullition initiale (°C)	:	< 0°C
Densité	:	0.55
Solubilité dans	:	Solvant
Point d'éclair (°C)	:	< 0°C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Produits de décomposition dangereux	:	Aucun(es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
Réactions dangereuses	:	Lors de l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Matières à éviter	:	Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Chaleur. Rayons directs du soleil. Flamme nue. Etincelles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques	:	Aucune donnée disponible.
Toxicité aiguë	:	Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique

- Inhalation	:	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Maux de tête.
- Cutanée	:	Un contact prolongé ou répété peut provoquer un desséchement ou gerçure de la peau.
- Oculaire	:	Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Sensation de brûlure.
- Ingestion	:	L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Sur le produit	:	Aucune donnée disponible.
Information relative aux effets écologiques	:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets	:	Récipient sous pression. Ne pas percer ou brûler même après usage. S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité

locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter à l'égout.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Shipping name	:	UN1950 AEROSOLS, 2,1,5F
- N° ONU	:	1950
Transport terrestre		
- ADR/RID	:	Groupe F Classe : 2
Transport par mer		
- IMO – IMDG	:	Classe 2.1
- N° de fiche de sécurité	:	2 – 13
- IMDG – Pollution marine	:	Non
Transport aérien		
- IATA	:	Classe 2.1
- Etiquette IATA	:	Flamm. Gas

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbole(s)	:	Extrêmement inflammable.
Phrase(s) **R**	:	**R12** - Extrêmement inflammable.
	:	**R52/53** – Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) **S**	:	**S2** – Conserver hors de portée des enfants.
	:	**S16** – Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
	:	**S23** – Ne pas respirer les aérosols.
	:	**S46** – En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	:	**S51** – Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Conseils de sécurité	:	Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas
	:	exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser cet aérosol uniquement pour les applications auxquelles il est destiné.
France	:	Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail.
	:	Tableau n° 84 – Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des Phrases R du § 2	:	**R20** – Nocif par inhalation
	:	**R38** – Irritant pour la peau
	:	**R50/53** – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
		R51/53_ Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	:	**R67** – L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	:	**R65** – Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	:	**R11** – Facilement inflammable.

	: **R12** – Extrêmement inflammable.
Utilisations recommandées et restrictions	: Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Date de révision : 05/06/2008

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58/CE de la Commission Européenne.

DENEGATION DE RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document